

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**CL 2023/48/OCS-MAS**  
mars 2023

**AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

**DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes  
alimentaires

**OBJET: EXAMEN DES MÉTHODES D'ANALYSE DANS LA NORME CXS 234: ENSEMBLE  
EXPLOITABLE SUR LES FRUITS ET LÉGUMES TRAITÉS**

**DATE LIMITE: 26 mai 2023**

## GÉNÉRALITÉS

1. Concernant les informations d'ordre général, veuillez vous référer au document [CX/MAS 23/42/6](#).

## DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations sur:
  - a. la question de savoir si les révisions proposées de la norme CXS 234 figurant dans l'annexe I du document CX/MAS 23/42/6 peuvent être confirmées; et
  - b. la question de savoir si les produits concernés doivent rester répertoriés entre parenthèses sous le titre «Fruits et légumes traités» comme indiqué à l'Appendice I du document CX/MAS 23/42/6, ou si la paire produit – disposition devrait figurer sur des lignes distinctes?
3. Tous les points susmentionnés sont chargés sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives ci-dessous.

## DIRECTIVES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
5. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
7. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).